



## PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024 A 18H30

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :**

Chers collègues,

Je serai bref, aussi bref que l'ordre du jour de cette réunion. Elle nous est imposée en réalité par un seul point à l'ordre du jour : la **commande publique** relative au marché d'électricité. Alors que, par le passé, ces marchés se négociaient de manière paisible et raisonnée, désormais, les candidats à la fourniture de ce marché imposent des délais de réponse qui peuvent sembler étonnant. Les pétitionnaires exigeaient un délai de réponse inférieur à 5 h à la suite de leur offre. Nous avons imposé de nous limiter à 24 h, une limite déjà bien courte. Les marchés étaient bas, et encore, cette notion est très relative, nous profitons de cette période pour étudier des offres qui, en réalité, ne s'appliqueront qu'en fin d'année prochaine.

Je vous proposerai également d'adopter une motion, relative à la **défense des services publics locaux**. Les services publics font souvent office de bouc émissaire et sont les premiers sur lesquels l'État frappe lorsqu'il veut faire des économies. C'est oublier un peu vite que ces services rendent, comme leur nom l'indique, un réel service au public, et qu'avoir en face de soi un humain, plutôt que d'être confronté à une messagerie qui vous ordonne de choisir entre tapez 1 et tapez 2, c'est bien mieux. Je vous inviterai donc à nous opposer aux orientations budgétaires prévues dans le projet de loi de finances et à demander la suspension des coupes budgétaires pour les collectivités territoriales qui n'arrivent déjà plus à pallier les manques engendrés par le retrait des services de l'État.

Je profite donc de la brièveté de la réunion qui s'annonce pour vous signaler quelques autres informations qui ne nécessitent pas de délibération.

Nous lançons avec le CCAS une **collecte alimentaire** au profit du Secours Populaire. Elle aura lieu du 4 au 8 novembre. Chacun est invité à déposer dans le hall de la mairie des denrées non périssables ainsi que des produits d'hygiène. La collecte sera entièrement reversée à l'antenne locale du Secours Populaire. Ses bénévoles font face à une demande croissante. Notre CCAS fait appel à eux de manière de plus en plus fréquente. La précarité gagne du terrain. Je dirais même que la misère s'installe. Quand vous rencontrez une tréportaise qui confectionne des crêpes en début de semaine et qui n'en a plus que deux pour assurer ses deux prochains dîners, ou quand vous discutez avec une maman solo, qui travaille, mais qui doit supprimer la viande de ses repas pendant une semaine pour remplacer les baskets de son fils, vous comprenez l'ampleur du problème.

Cette situation ne concerne pas que notre Ville. Un récent sondage Ipsos indique que 1 Français sur 3 peine à réaliser 3 repas convenables par jour. Et pendant ce temps, les grandes fortunes ne cessent d'enfler... Cette collecte nous a donc semblé pertinente. J'invite chacune et chacun d'entre vous à apporter sa contribution.

Par ailleurs, je vous rappelle que le **Jet événement** se tient ce week-end. Le lancement officiel aura lieu le vendredi à 18 h dans les salons du Casino Joa.

Enfin, je vous rappelle que nous inaugurerons le 7 novembre prochain le local que la Ville met à la disposition de **l'Amicale des anciens combattants**. Vous avez reçu une invitation par mail le 10 octobre. Je vous remercie de bien vouloir y répondre, si vous ne l'avez pas déjà fait, pour la bonne organisation de cette cérémonie qui se déroule dans l'enceinte de l'école.

### **COURRIERS REÇUS :**

- Courrier de la Pastorale des Migrants qui remercie chaleureusement la municipalité pour la réussite de la manifestation du 28 septembre au Tréport qui a rendu hommage aux migrants périssés en Manche.
- Courrier du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères qui remercie la municipalité pour sa contribution en faveur de l'Ukraine.

M. le Maire annonce l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Ajout accepté par l'assemblée.

## Sommaire

<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>13</b>
<b><u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</u></b>	<b><u>13</u></b>
<b>5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES .....</b>	<b>13</b>
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 ...	13
<b><u>1. COMMANDE PUBLIQUE.....</u></b>	<b><u>15</u></b>
<b>1.1 MARCHÉS PUBLICS .....</b>	<b>15</b>
1.1 SIGNATURE MARCHÉ SUBSÉQUENT D'ÉLECTRICITÉ.....	15
<b>1.4 AUTRES TYPES DE CONTRATS .....</b>	<b>16</b>
1.4 CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE - AVENANT N°1.....	16
<b><u>7. FINANCES LOCALES.....</u></b>	<b><u>18</u></b>
<b>7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>18</b>
DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET VILLE .....	18
<b>7.5 SUBVENTIONS .....</b>	<b>20</b>
7.5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MIGRA'TOIT .....	20
<b>7.10 DIVERS .....</b>	<b>21</b>
REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR M. LE MAIRE POUR L'ABONNEMENT ANNUEL APPLE.....	21
<b><u>8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....</u></b>	<b><u>23</u></b>

**8.8 ENVIRONNEMENT .....23**

RAPPORT ANNUEL 2023 - SDE 76..... 23  
 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNÉE 2023 - SIUAEP..... 24  
 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2023 - SMABL..... 25

**9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES.....26**

**9.4 VŒUX ET MOTIONS .....26**

MOTION POUR LA DÉFENSE DE NOS SERVICES PUBLICS LOCAUX ..... 26

**POINT SUPPLÉMENTAIRE .....28**

**9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES.....28**

**9.4 VŒUX ET MOTIONS .....28**

MOTION D'OPPOSITION AUX CASINOS EN LIGNE ..... 28

**QUESTIONS ORALES.....31**

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

2024/205	10/09/2024	Convention d'occupation précaire - locaux cadastrés AP 174 gare haute du funiculaire - Ville du Tréport / la société "la falaise qui rougit"	Occupation précaire Durée : 6 ans à compter du 01/10/2024 qui pourra être renouvelée pour une durée déterminée entre les 2 parties Redevance occupation mensuelle : 890€
2024/206	11/09/2024	Commande publique - contrat d'utilisation de logiciels et de services - société FLOWBIRD - avenant n°1	Considérant le déploiement de nouveaux horodateurs dans le quartier des Cordiers à compter du 01/04/2024 ; Considérant la modification de certains appareils passés de 3G/4G à Ethernet ; Considérant la proposition d'avenant n°1 au contrat remise par la société FLOWBIRD détaillant les modalités et les conditions d'utilisation des logiciels et des services souscrits dans le cadre de l'accès à la gestion du stationnement ; Il a été décidé de signer l'avenant n°1 qui complète le contrat d'utilisation de logiciels et de services avec la société FLOWBIRD. Il indique notamment les montants applicables aux horodateurs connectés par Ethernet et précise le nombre d'horodateurs par type de connexion (3G/4G et Ethernet) : - Horodateurs : redevance annuelle de 330€ HT par horodateur et 0.11€ HT par transaction bancaire L'avenant n°1 prend effet au 01/04/2024

2024/207	16/09/2024	Contrat de maintenance du logiciel CD-ROM mariage des étrangers en France - Commune du Tréport/ Société ADIC INFORMATIQUE	<p>Considérant que le contrat de maintenance du logiciel CD-ROM mariage des étrangers en France avec la société ADIC INFORMATIQUE est arrivé à échéance le 01/10/2024, Il a été décidé de renouveler le contrat de maintenance du logiciel CR-ROM mariage des étrangers en France avec la société ADIC INFORMATIQUE</p> <p>Le contrat entre en vigueur le 01/10/2024 pour une période d'une année renouvelable 2 fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de 3 ans</p> <p>Montant de la redevance annuelle : 84€ HT soit 100,80€ TTC et révisable annuellement</p>
2024/208	17/09/2024	Culture - Contrat de cession - Ville du Tréport / Sicalines SARL - spectacles du 01/10/2024 - Animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>2 représentations du spectacle « l'œil et l'oreille » le 01/10/2024 à 14h15 et 20h45 à la salle Serge Reggiani</p> <p>Contrat : 2 136,38€ TTC transport inclus</p> <p>A la charge de l'organisateur : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering</p>
2024/209	17/09/2024	Contrat de licence et assistance n°S2001294 système de gestion des temps KELIO - Commune du Tréport / société KELIO SAS	<p>Considérant que le contrat de maintenance est arrivé à son terme le 31/08/2024 ; Il a été décidé de renouveler le contrat de licence et d'assistance avec la société KELIO SAS.</p> <p>Le contrat entre en vigueur le 01/09/2024 pour une durée d'un an. Reconductible pour la période proratisée du 01/09 au 31/12/2025 date à laquelle le logiciel KELIO PRIMA prendra fin</p> <p>Montant de la redevance annuelle : 432,32€ HT soit 518,78€ TTC et révisable annuellement</p>
2024/210	20/09/2024	Convention d'application 2024 dans le cadre d'accompagnement territorial 2023-2032 avec le conservatoire d'espaces naturels de Normandie	<p>Considérant que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie Seine s'engage à mener pour l'année 2024 les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un suivi des 2 espèces floristiques ciblées comme prioritaires dans les précédentes études ;</li> <li>✓ Rapport bilan retraçant les résultats de l'ensemble des suivis.</li> </ul> <p>Coût total des actions : 2 104,00€ Co-financement AESN/Région : 1 683,20€ Participation de la Ville : 420,80€</p>
2024/211	26/09/2024	Convention mise à disposition locaux - Ville / école LDM/ Université Populaire	<p>Mise à disposition d'une salle au sein de l'école LDM au profit de l'association « Université Populaire » pour la pratique de cours d'anglais</p> <p>Les mercredis hors vacances scolaires de 14h30 à 16h00 à partir du 02/10/2024</p>

2024/212	27/09/2024	Contrat de location d'une licence d'utilisation du logiciel de billetterie tickboss - Commune du Tréport / Société Art'Tick EURL	<p>Considérant que le contrat de location d'une licence d'utilisation du logiciel de billetterie TICKBOSS avec la société Art'Tick EURL est arrivé à son terme ;</p> <p>Il a été décidé de renouveler le contrat de location</p> <p>Licence d'utilisation louée au tarif de 0,14€ HT par billet enregistré jusqu'à 4 000 billets par an</p> <p>La boîte de 1 000 billets Tickboss standard est de 40€ HT</p> <p>Le contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans</p>
2024/213	30/09/2024	Commande publique - assistance à la passation du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du casino	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 18/07/2024 relatif à l'assistance à la passation du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du casino, réception des offres fixée au 02/09/2024 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 04/09/2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres du 27/09/2024 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir le groupement KPMG ADVISORY SAS et DELOITTE pour un montant de 21 500€, soit 25 800€ TTC</p> <p>Le Marché prendra effet à compter de sa notification. Il se terminera à l'issue des opérations de clôture du contrat actuel, estimée à mars 2026</p>
2024/214	Signature en cours	Culture - Contrat de cession - Ville du Tréport / la CIE des gros ours - spectacle « le tapis volant » du 06/11/2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>3 représentations du spectacle du 06/11/2024 à 09h30, 11h et 15h30 à la salle Serge Reggiani</p> <p>Contrat : 1 756,60€ TTC transport inclus</p> <p>À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering des artistes</p>
2024/215	14/10/2024	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / société les grands théâtres - comédie « un grand cri d'amour » du 15/05/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025</p> <p>Comédie du 15/05/2025 de 20h00 à la salle Serge Reggiani</p> <p>Contrat : 13 715€</p> <p>À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, le matériel de sonorisation et d'éclairage, la restauration, l'hébergement et le catering des artistes</p>
2024/216	15/10/2024	Convention de partenariat - médiathèque du Tréport / EHPAD Jean Ferrat	<p>Considérant que la médiathèque de la Ville du Tréport, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, met en place des services et des actions en direction des publics empêchés et notamment des personnes âgées à mobilité réduite,</p> <p>Considérant que l'EHPAD Jean Ferrat, dans le cadre son projet d'établissement, souhaite favoriser l'accès des personnes âgées de son établissement aux livres, jeux et à la lecture, développer des animations autour du livre et du jeu, Il a été décidé de signer une convention de partenariat entre la</p>

			médiathèque de la Ville du Tréport et l'EHPAD Jean Ferrat. Convention à titre gracieux.
2024/217	15/10/2024	Convention de partenariat - accueil Brossolette du Tréport / EHPAD Jean Ferrat	Considérant que l'accueil Brossolette de la Ville du Tréport, dans son projet pédagogique souhaite proposer des activités intergénérationnelles autour du jeu, Considérant que l'EHPAD Jean Ferrat, dans le cadre son projet d'établissement, souhaite favoriser l'accès des personnes âgées de son établissement aux livres, jeux et à la lecture, développer des animations autour du livre et du jeu, Il a été décidé de signer une convention de partenariat entre l'accueil Brossolette de la Ville du Tréport et l'EHPAD Jean Ferrat. Convention à titre gracieux
2024/218	Signature en cours	Convention mise à disposition à titre gracieux d'un minibus - Ville du Tréport / E.H.P.A.D. Jean Ferrat	Considérant que la Commune est propriétaire d'un véhicule de type minibus adapté au transport des personnes à mobilité réduite, Considérant les besoins de déplacement de l'E.H.P.A.D. Jean Ferrat, Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition d'un minibus entre la Ville du Tréport et l'E.H.P.A.D. Jean Ferrat Mise à disposition consentie à titre gracieux

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2024/342	12/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé au niveau du 53, rue du Duc de Penthièvre et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre de la réparation et entretien des balcons et garde-corps	Du 13/09 au 20/09/2024
2024/343	12/09/2024	Restriction temporaire de la circulation rue Gambetta	Restriction de la circulation rue Gambetta afin de permettre la manutention de matériaux de travaux dans l'habitation située 22 rue Gambetta	Le 23/09/24 de 8h00 à 12h00
2024/344	12/09/2024	Restriction temporaire du stationnement - rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, afin de stationner les véhicules de chantier pour la réfection de l'habitation située 87, rue Alexandre Papin	Du 12/09 au 11/10/2024
2024/345	12/09/2024	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation "Brocante zone Sainte-Croix"	La manifestation se déroulera zone Sainte-Croix sur la route menant au local « bout de chemin » et sur la voie sans issue menant au tennis. La circulation des véhicules sera temporairement interdite sur cette voie. Une déviation sera mise en place et empruntera les voies suivantes : - Venant de la rue Pierre Mendès France, les véhicules seront invités à faire demi-tour au niveau du croisement avec la route de la Zone Sainte-Croix ; Le stationnement sera interdit sur les places situées le long du terrain de football	22/09/2024

2024/346	13/09/2024	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 <sup>er</sup>	Installation d'une zone de chantier 1, quai François 1 <sup>er</sup> et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture	Du 16/09 au 31/10/2024
2024/347	13/09/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rampe des Gobelins	Échafaudage installé 17 rampe des Gobelins, dans le cadre des travaux de ravalement de peinture extérieure de l'habitation	Du 15/09 au 21/09/2024
2024/348	17/09/2024	Occupation temporaire du domaine public à usage commercial - Etal poissonnerie 2 - MM. COMTESSE Fabrice et Ulrick		
2024/349	17/09/2024	Changement de véhicule concernant l'autorisation de stationnement de taxi (n°01) attribuée à Arnaud JACQUET		
2024/350	18/09/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle rue Gambetta	Nacelle installée au droit du 22 rue Gambetta dans le cadre du déchargement des matériaux de travaux de rénovation intérieure	Le 23/09/2024
2024/351	18/09/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Gambetta	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 30 rue Gambetta afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Le 21/09/2024 de 9h00 à 13h30
2024/352	18/09/2024	Délimitation de propriété communale rue des Casernes		
2024/353	19/09/2024	Restriction temporaire du stationnement rue de la Commune de Paris	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements rue de la Commune de Paris, en vue de stationner les véhicules de chantier nécessaires à la réfection des balcons de l'habitation	Du 18 au 25/09/2024
2024/354	20/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage et une zone de chantier rue Thiers et rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage et zone de chantier installés au 62 rue Thiers et 61 rue du Duc de Penthièvre dans le cadre du lavage et de la mise en peinture de l'habitation	Du 24/09 au 04/10/2024
2024/355	20/09/2024	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 <sup>er</sup> et rue de la Rade	Zone de chantier installé au niveau du 48 quai François 1 <sup>er</sup> et 5 rue de la Rade dans le cadre de l'agrandissement du restaurant le Papa Poule	Du 24/09 au 15/11/2024
2024/356	20/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rampe des Gobelins	Échafaudage installé au niveau du 5 rampe des Gobelins dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation	Du 25/09 au 25/10/2024
2024/357	20/09/2024	Restriction temporaire du stationnement allée William Beuvain	Restriction temporaire du stationnement sur la longueur du mur des Ambulances Tréportaises et des Pompes funèbres, allée William Beuvain afin de permettre le stationnement des artisans intervenant sur le chantier d'extension du local des ambulanciers et funérarium	Du 02/10/2024 au 31/01/2025
2024/358	20/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé au niveau du 19 rue du Duc de Penthièvre dans le cadre de la réparation de la façade de l'habitation	Du 20 au 30/09/2024

2024/359	20/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage place Notre-Dame	Échafaudage installé au niveau du 4 place Notre-Dame dans le cadre de la réfection de la façade de l'habitation	Du 23 au 30/09/2024
2024/360	24/09/2024	Restriction temporaire du stationnement parking place de la Poissonnerie - Pastorale des migrants	Restriction temporaire du stationnement sur 8 emplacements parking de la Poissonnerie, à proximité du Calvaire	Le 28/09/2024 à partir de 13h00 jusqu'à 18h30
2024/361	24/09/2024	Réservation du parking aérien du funiculaire au stationnement des véhicules des randonneurs « les 50 000 PAS »	Réservation du parking aérien du funiculaire, sur une quarantaine d'emplacements partie gauche après la barrière d'entrée	Le 17/11/2024 de 07h00 à 18h00
2024/362	24/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage place Notre-Dame	Échafaudage installé au niveau du 7 place Notre-Dame dans le cadre de la réfection des linteaux	Du 30/09 au 18/10/2024
2024/363	24/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Thiers et rue Saint-Louis	Échafaudage installé au niveau du 43 rue Thiers et 40 rue Saint-Louis et stationnement autorisé sur 1 place dans chaque rue, dans le cadre des travaux de peinture des balcons (vernis)	Du 25/09 au 25/10/2024
2024/364	24/09/2024	Exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition du terrain situé 78 rue Alexandre Papin parcelle AW 375	<p>Considérant que le terrain concerné est contigu aux parcelles cadastrées section AW 372, AW 373 et AW 374, d'une superficie respective de 972 m<sup>2</sup>, 443 m<sup>2</sup> et 479 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville du TRÉPORT ;</p> <p>Considérant qu'aucun projet de construction de logements collectifs initié par la Ville du TRÉPORT n'a pu aboutir à ce jour sur lesdites parcelles, en raison de l'insuffisance de l'assiette foncière au regard de la configuration du terrain, en pente, du zonage (densité forte) et de la nécessité de prévoir des places de stationnement en surface compte-tenu des prescriptions liées au Plan de Prévention des Risques Naturels (interdiction des sous-sols) ;</p> <p>Considérant que l'acquisition de la parcelle AW n°375, d'une superficie de 952 m<sup>2</sup>, permettra de compléter la réserve foncière constituée par la Ville du TRÉPORT et de développer un projet de logements n'ayant pu aboutir à ce jour ;</p> <p>Il a été décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé 78 rue Alexandre PAPIN, cadastré section AW n°375.</p> <p>Acquisition au prix figurant dans la DIA : 70 000 € auquel s'ajouteront les frais d'acte et la commission de 4 800 €.</p>	
2024/365	26/09/2024	Restriction temporaire du stationnement rue du Ponceau	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 20, rue du Ponceau, afin de permettre le déménagement d'un habitant	Les 05 et 06/10/2024
2024/366	26/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage quai François 1 <sup>er</sup>	Échafaudage installé au niveau du 1, Quai François 1 <sup>er</sup> , dans le cadre des travaux de pose de la gouttière du bâtiment	Du 01/10 au 15/10/2024

2024/367	27/09/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta et rue de la Falaise	Échafaudage installé au niveau du 51, rue Gambetta et rue de la Falaise dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 30/09 au 18/10/2024
2024/368	30/09/2024	Restriction temporaire de la circulation place Notre-Dame	Circulation temporairement interdite dans le cadre d'une harengade au bar des Cordiers, sis 8, place Notre-Dame	Les 09, 10 et 11 novembre 2024
2024/369	01/10/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé au niveau du 19 rue du Duc de Penthièvre dans le cadre de la réparation de la façade de l'habitation	Du 01 au 09/10/2024
2024/370	02/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Jeanne d'Arc	Échafaudage installé au niveau du 3 rue Jeanne d'Arc, dans le cadre des travaux de remise à l'identique du zinc au-dessus de l'entrée du restaurant	Du 07/10 au 15/10/2024
2024/371	02/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Pêcheurs	Échafaudage installé au niveau du 1, rue des Pêcheurs, dans le cadre des travaux de réfection du chéneau à l'identique Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 07/10 au 11/10/2024
2024/372	02/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne	Échafaudage installé au niveau du 21, rue Suzanne, dans le cadre des travaux de remise à l'identique du zinc au-dessus de l'entrée du restaurant	Du 07/10 au 21/10/2024
2024/373	01/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Docteur Pépin	Échafaudage installé au niveau du 78, rue du Docteur Pépin, dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'habitation Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Du 01 au 18/10/2024
2024/374	01/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Chantiers	Échafaudage installé au niveau du 18-20, rue des Chantiers, dans le cadre des travaux de réparation de la cheminée Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Du 01 au 18/10/2024
2024/375	02/10/2024	Restriction temporaire de la circulation dans plusieurs voies de la ville « Défilé de la clique de Gamaches - Harengade » le 09/11/2024	Circulation temporairement interdite dans le cadre du défilé de la clique de Gamaches pendant la harengade	09/11/2024
2024/376	02/10/2024	Restriction temporaire du stationnement parking Salle Serge Reggiani	Restriction temporaire du stationnement dans le cadre du "marché artisanal"	Du 09/11 à partir de 10h00 jusqu'au 10/11/2024 à 18h00
2024/377	03/10/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Notre-Dame	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements rue Notre-Dame, afin de parquer la benne, pour évacuer des gravats dans l'habitation, située 3, rue Notre-Dame	Les 04 et 05/10/2024

2024/378	03/10/2024	Restriction temporaire de la circulation rue de la Falaise	Restriction temporaire de la circulation rue de la Falaise dans le cadre du ravalement de la façade arrière de l'habitation située 31 rue Gambetta	Du 03 et 04/10/2024
2024/379	07/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Docteur Lemaire	Échafaudage installé au niveau du 3, rue du Docteur Lemaire, dans le cadre des travaux de réparation de la toiture de l'habitation	Du 11/10 au 16/10/2024
2024/380	07/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé 6, rue du Duc de Penthièvre et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de peinture sur la façade	Du 10/10 au 08/11/2024
2024/381	07/10/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements rue Suzanne, dans le cadre du stationnement de véhicules de chantier nécessaires à la réfection des marches de la cave de l'habitation située 47, rue Suzanne	Du lundi au vendredi à compter du lundi 21/10 au vendredi 15/11/2024
2024/382	07/10/2024	Restriction temporaire du stationnement quai François 1 <sup>er</sup>	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 51, quai François 1 <sup>er</sup> , afin de permettre le déménagement d'un habitant	Le 04/11/2024 de 8h30 à 18h00
2024/383	07/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage ruelle du Foyer	Échafaudage installé 1, ruelle du Foyer et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation	du 14/10 au 08/11/2024
2024/384	08/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Rade	Restriction temporaire de la circulation rue de la Rade tronçon compris entre la rue Charles Brasseur et la rue Jules Verne pour permettre le renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers La déviation suivante est mise en place : - Venant de la rue Brasseur, passant par la rue du lieutenant Testu, la rue Jules Verne jusqu'à la rue de la Rade. - Venant de la rue Jules Verne, passant par la rue du lieutenant Testu jusqu'à la rue Charles Brasseur.	Du 04/11 au 15/11/2024 de 08h00 à 17h00
2024/385	08/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement porte Duquesne	Restriction temporaire de la circulation porte Duquesne pour permettre le renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers La déviation suivante est mise en place : - Venant de l'esplanade Aragon passant par la rue Amiral Courbet, la rue de la Mer jusqu'à la rue du Lieutenant Testu	Du 04/11 au 20/12/2024 de 08h00 à 17h00

2024/386	08/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement esplanade Louis Aragon	Restriction temporaire de la circulation des véhicules et des piétons esplanade Aragon pour permettre le renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers Selon les mesures suivantes qui pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantiers : - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Mise en place d'un alternat sur une longueur maximum de 500m ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement ; - Interdiction de circulation des piétons	Du 04/11 au 20/12/2024
2024/387	08/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Foyer	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Foyer tronçon compris entre la rue des Alliés et l'escalier des falaises pour permettre le remplacement d'un poteau d'incendie rue du Foyer	Le 14/10/2024 de 08h00 à 17h00
2024/388	09/10/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé au niveau du 19 rue du Duc de Penthièvre dans le cadre de la réparation de la façade de l'habitation	Du 10 au 18/10/2024
2024/389	10/10/2024	Arrêté délégation de signature - Stéphanie MOPIN		
2024/390	10/10/2024	Arrêté délégation de signature - Marika DRUINE		
2024/391	10/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Charles Brasseur et rue Pasteur	Échafaudage installé au 9, rue Charles Brasseur et rue Pasteur dans le cadre des travaux de peinture de la façade de l'habitation à l'angle de la rue Charles Brasseur et la rue Pasteur	Du 14/10 au 15/11/2024
2024/392	10/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pasteur	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pasteur pour permettre le renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers La déviation suivante est mise en place : - Venant de la rue Charles Brasseur passant par la rue du Duc de Penthièvre jusqu'à la rue Jeanne d'Arc	Du 04/11 08h00 au 29/11/2024 18h00
2024/393	10/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Julien	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Julien pour permettre le renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers La déviation suivante est mise en place : - Venant de la place Notre-Dame, passant par la rue du Commerce, le quai François 1 <sup>er</sup> , l'esplanade Aragon, la rue du lieutenant Testu jusqu'à la rue Charles Brasseur	Du 25/11 08h00 au 20/12/2024 18h00
2024/394	10/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Jeanne d'Arc	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Jeanne d'Arc pour permettre la réfection de la toiture du 3 rue Jeanne d'Arc La déviation par la rue du Duc de Penthièvre est mise en place	Le 14/10/2024 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

2024/395	10/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Duc de Penthièvre	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du duc de Penthièvre pour permettre la réfection de la toiture du 3 rue Jeanne d'Arc Une déviation par la rue Thiers est mise en place	Du 15/10 au 16/10/2024 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
2024/396	10/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Thiers	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Thiers pour permettre la réfection de la toiture du 3 rue Jeanne d'Arc Une déviation par la rue du Duc de Penthièvre est mise en place	Du 17/10/2024 au 18/10/2024 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
2024/397	10/10/2024	Mise en sécurité ordinaire et périmètre de sécurité - 26 rue Thiers		Dès publication
2024/398	15/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Grève	Échafaudage installé au niveau du 17-19 rue de la Grève dans le cadre du renfort du pignon de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 16 au 25/10/2024
2024/399	16/10/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle quai François 1 <sup>er</sup>	Nacelle installée 29, quai François 1 <sup>er</sup> pour la pose de l'enseigne du « BAR UNIVERS » Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Le 18/10/2024
2024/400	17/10/2024	Restriction temporaire de la circulation "marche rose"	La circulation des véhicules sera temporairement interdite sur certaines voies Des déviations seront mises en place	Le 27/10/2024
2024/401	17/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre et rue Pasteur	Échafaudage installé au niveau du 48, rue du Duc de Penthièvre et rue Pasteur dans le cadre de la réfection de la façade de l'habitation la rue pasteur devra être libérée pour le 04 novembre 2024 Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 21/10 au 12/11/2024
2024/402	17/10/2024	Délimitation de propriété route de Mancheville		

## DÉLIBÉRATIONS

### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

**DÉLIB. 2024/108**

Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 17 septembre 2024 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

## 1. COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 MARCHÉS PUBLICS

#### 1.1 SIGNATURE MARCHÉ SUBSÉQUENT D'ÉLECTRICITÉ

**DÉLIB. 2024/109**

Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« La commune du TRÉPORT conclut depuis plusieurs années des marchés publics de fourniture et d'acheminement d'électricité pour tous les sites de la commune (C4 et C5).

Considérant l'échéance du contrat actuel au 31 décembre 2025 et la volatilité des cours de l'énergie ces derniers mois, la Commune a décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'ensemble de ses points de livraison par le biais d'un accord-cadre multi-attributaires pour la période de fourniture 2026-2029.

Lors du conseil municipal du 17 septembre 2024, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer l'offre des 3 sociétés retenues en tant qu'attributaires de l'accord-cadre, à savoir : EDF ; ENGIE et TOTAL ENERGIES, remis en concurrence périodiquement afin de définir le cours de l'électricité pour la période définie dans le cahier des charges de chaque marché subséquent.

Dans le contexte actuel et toujours incertain du prix de l'électricité influencé notamment par la situation géopolitique (guerre en Ukraine, conflit armé au Liban), le prix du gaz (production d'une part de l'électricité par des centrales à gaz), la capacité de production des centrales nucléaires, le coût des quotas de CO2, etc., les élus de la Commune ont suivi le cours de l'énergie et réfléchi à la période la plus appropriée pour lancer le marché subséquent N°1 « 2026-2027 » afin de réceptionner le meilleur prix de marché.

Ces trois sociétés (EDF, ENGIE et TOTAL ENERGIES) ont donc été destinataires du dossier de consultation relatif au marché subséquent N°1 « 2026-2027 » par voie de mail le mercredi 9 octobre 2024 ; sollicitant la remise de leurs offres avant le mercredi 23 octobre 2024 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 23 octobre 2024 à 13h30 pour ouvrir les offres de ce marché subséquent, puis le même jour à 17h30 pour la présentation de l'analyse desdites offres. À l'issue de cette présentation, les membres de la CAO et le Maire ont décidé de retenir la société ENGIE présentant l'offre la plus avantageuse au regard des critères d'analyse avec une offre de prix annuelle estimée à 260 222,72€ HT (fonction des volumes 2023).

Le présent marché subséquent prendra effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prendra fin au 31 décembre 2027.

Aussi, je vous propose :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'offre proposée dans le cadre du marché subséquent de la société susmentionnée et tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

#### 1.4 AUTRES TYPES DE CONTRATS

##### 1.4 CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE - AVENANT N°1

**DÉLIB. 2024/110**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc		

		VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Rachid CHELBI	

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2021/041 du 25 mai 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de contrat de concession aux termes duquel la Ville du TRÉPORT a concédé aux concessionnaires ENEDIS et EDF les missions de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour une durée de 30 ans.

Le contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A le programme pluriannuel d'investissements dénommé « PPI ».

Le PPI 2021-2024 arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution ont échangé sur l'élaboration du PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges du contrat de concession.

Aussi,

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclu le 2 juin 2021 avec ENEDIS et EDF ;

Considérant qu'au regard de leurs échanges, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution ont convenu qu'il n'y avait pas lieu d'établir de Programme Pluriannuel d'Investissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028 sur le territoire de la concession ;

Considérant la garantie du gestionnaire du réseau de distribution d'effectuer pendant cette période les investissements nécessaires à l'exploitation courante du réseau de distribution de la concession ou alimentant la concession ;

Considérant que le gestionnaire du réseau de distribution établira et analysera annuellement l'état électrique du réseau public pour déceler les utilisateurs potentiellement mal alimentés en tension et prendre les situations avérées en compte dans les programmes de travaux de renforcement ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER l'avenant n° 1 au contrat de concession** pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Rachid CHELBI indique qu'ENEDIS a prévu dans son programme d'investissement pour 2023 : 74 000 000€ et 2024 : 77 000 000€. Explique qu'il est difficile pour la société mentionnée de faire des plans pluriannuels de travaux pour une commune. Indique qu'elle gère au cas par cas les problèmes rencontrés notamment avec les anciennes technologies. Cite le remplacement des câbles de papier imprimé. Estime qu'ENEDIS connaît suffisamment son travail pour engager les investissements nécessaires.

## **7. FINANCES LOCALES**

### **7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET VILLE**

**DÉLIB. 2024/111**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			

<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2024 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 octobre 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
6188-020-AG	+ 1 376,00 €	Autres frais divers	74718-01-FIS	- 3 096,00 €	Autres participations de l'État
			7473-221-EC1	+ 4 472,00 €	Participation du Département équipements sportifs
<b>TOTAL</b>	<b>1 376,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 376,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
21831-212-P151	+ 552,00 €	Acquisition 2 ordinateurs école LDM (sur crédits scolaires)	1323-321-P381	+ 150 000,00 €	Subvention du Département - salle omnisports
2188-212-P151	+ 4 473,00 €	Stores classes école LDM - lot n°2 menuiseries travaux bâtiments communaux			
2188-321-P323	+ 9 000,00 €	Chaudière gymnase Léo Lagrange - lot n°6 plomberie travaux bâtiments communaux			
21318-020-P352	+116 275,00 €	Bâtiments communaux			
2151-845-P289	- 9 200,00 €	Agrandissement du jardin du souvenir du nouveau cimetière			
21316-025-P376	+ 9 200,00 €				
2115-020-P394	- 14 800,00 €	Acquisition de terrains			
2111-020-P394	+ 14 800,00 €				
2188-321-P381	+ 14 500,00 €	Acquisition de tatamis et de			

		bancs - Salle omnisports			
2188-828-P409	+ 5 200,00 €	Travaux portes d'accès sas funiculaire - lot n°5 métallerie travaux bâtiments communaux			
21321-020-P352	- 4 690,00 €	Avance forfaitaire lot n°1 couverture travaux bâtiments communaux			
238-020-P352	+ 4 690,00 €				
21321-020-P352 (041)	+ 4 690,00 €	Avance forfaitaire lot n°1 couverture travaux bâtiments communaux	238-020-P352 (041)	+ 4 690,00€	Avance forfaitaire lot n°1 couverture travaux bâtiments communaux
<b>TOTAL</b>	<b>154 690,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>154 690,00 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du TRÉPORT » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°4.**

**7.5 SUBVENTIONS**

**7.5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MIGRA'TOIT**

**DÉLIB. 2024/112**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ;		

		Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« L'association MIGRA'TOIT de ROUEN a saisi M. le Maire de la situation préoccupante d'une famille domiciliée sur la commune, composée d'une mère et de 4 enfants, tous scolarisés dans des établissements scolaires locaux (lycées et collège).

Cette famille qui vient de se voir refuser l'asile politique se verra bientôt privée du logement qu'elle occupe.

L'association MIGRA'TOIT met tout en œuvre pour les aider à réintégrer un logement et les accompagner dans la régularisation urgente de cette situation.

Pour ce faire, elle a sollicité l'aide financière de la commune.

Aussi, je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel représentant l'équivalent de 3 mois de loyers à l'association MIGRA'TOIT ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget général de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## 7.10 DIVERS

### REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR M. LE MAIRE POUR L'ABONNEMENT ANNUEL APPLE

**DÉLIB. 2024/113**

Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe		

		POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre du développement de l'application mobile de la Ville du TRÉPORT, la souscription d'un abonnement annuel est nécessaire auprès du fournisseur APPLE afin d'assurer la disponibilité de l'application sur la plateforme de téléchargement (Apple store).

La démarche s'effectue exclusivement en ligne et peut donc uniquement être réglée par carte bancaire.

La collectivité ne disposant pas de carte d'achat, Monsieur le Maire s'est proposé de faire l'avance de cet achat en ligne à l'aide de sa propre carte bancaire.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les justificatifs de règlement fournis par M. le Maire (accusé réception de commande, facture),

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remboursement des frais qu'il a engagés auprès du fournisseur APPLE pour le développement de l'application mobile de la commune,

Je vous propose

- **D'AUTORISER le remboursement de la somme de 99 euros à M. Laurent JACQUES**, Maire de la commune ;
- **D'AUTORISER** Madame Nathalie VASSEUR à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## 8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

### 8.8 ENVIRONNEMENT

#### RAPPORT ANNUEL 2023 - SDE 76

**DÉLIB. 2024/114**

Le **23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	0
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
Absents ayant donné pouvoir	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
Absente excusée	1	Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	17 octobre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Mélanie DELGOVE			

Le rapporteur expose :

« Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), syndicat mixte fermé, doit établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cet article précise que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. »

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations qui ne nécessite pas de vote du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Énergie,

Considérant que le rapport annuel 2023 a été remis, dans les délais prévus par la loi, par le SDE 76, titulaire du contrat de concession de distribution publique d'électricité,

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 établi par le SDE 76 ;
- **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer le SDE 76. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 établi par le SDE 76.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNÉE 2023 - SIUAEP

**DÉLIB. 2024/115**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	0
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public de l'eau potable, la société des eaux de Picardie, en tant que délégataire, rend annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ce service au SIUAEP de la Basse-Bresle.

La Présidente du SIUAEP de la Basse-Bresle a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé de le présenter en conseil syndical. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit.

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège du syndicat et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Aussi, je vous propose

- o **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 par le SIUAEP ;
- o **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer le SIUAEP de la Basse-Bresle. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCEPTÉ** les propositions susmentionnées.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2023 - SMABL**

**DÉLIB. 2024/116**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	0
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		

<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Philippe POUSSIER	

Le rapporteur expose :

« Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public du traitement des eaux usées, le Président du SMABL a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public et de le présenter en conseil syndical. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit ».

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège du SMABL et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Aussi, je vous propose

- o **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2023 par le SMABL ;
- o **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer le SMABL. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCEPTE les propositions susmentionnées.**

## **9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES**

### **9.4 VŒUX ET MOTIONS**

#### **MOTION POUR LA DÉFENSE DE NOS SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**DÉLIB. 2024/117**

**Le 23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI,		

		M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« Alors que le Premier ministre annonce une réduction de 5 % des dépenses des collectivités à partir de 2025, cette mesure risque de porter un coup fatal à nos services publics de proximité, déjà fragilisés par des décisions antérieures.

La récente proposition de la Cour des comptes, visant à supprimer 100 000 agents territoriaux d'ici à 2030, reflète une vision purement comptable qui ignore la réalité des besoins de nos communes.

Cela menace directement la capacité des collectivités à maintenir des services essentiels, notamment dans les zones rurales et les quartiers les plus démunis. Les collectivités locales, qui ne peuvent présenter de budgets en déséquilibre contrairement à l'État, se voient imposer des charges financières croissantes.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont perdu une source de revenus cruciale, et les compensations promises par l'État sont non seulement insuffisantes, mais souvent opaques et illisibles.

Par ailleurs, la décision de réduire drastiquement les crédits du Fonds vert, pourtant indispensable à la transition énergétique de nos infrastructures, notamment scolaires, est une nouvelle attaque contre les efforts locaux pour répondre aux enjeux environnementaux. L'objectif de rénover 40 000 bâtiments scolaires en dix ans, fixé par le président de la République, devient illusoire face à ces réductions budgétaires.

De plus, parmi les mesures envisagées par le gouvernement, la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) sans aucune concertation avec les premiers intéressés va mécaniquement augmenter les dépenses en fonctionnement de nos collectivités.

Finalement, c'est aussi le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA et l'amputation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui sont induits par ce vaste plan qui prévoit de prélever 5 milliards d'euros sur les recettes des collectivités.

Il serait ainsi procédé à compter de 2025 à un abaissement du taux du FCTVA à 14.85 % (contre 16.4 % actuellement) et les dépenses de fonctionnement seront exclues de l'assiette éligible.

Les collectivités de proximité que sont les communes se trouvent, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique et participent à soutenir le tissu économique local par le biais notamment des investissements qu'elles sont en capacité de faire.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de loi de finances 2025 présenté en Conseil des Ministres le 11 octobre 2024,

Considérant que nos collectivités locales sont un pilier essentiel du lien social, de la solidarité et de la cohésion nationale et qu'elles méritent le respect et le soutien, et non des mesures qui mettent en péril leur existence même,

Je vous propose

- **D'EXPRIMER** notre opposition aux orientations budgétaires prévues dans le projet de loi de finances à l'encontre des collectivités locales ;
- **D'EXIGER** à la suspension immédiate des coupes budgétaires envisagées pour les collectivités territoriales ;
- **D'EXIGER** un dialogue respectueux entre l'État et les communes, fondé sur des compensations transparentes et des moyens financiers adéquats, afin de garantir la pérennité des services publics locaux et d'accompagner les territoires dans la transition écologique ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de la transmission de la présente motion aux services concernés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Monsieur le Maire pense que tout le monde est avisé du déficit de l'État, vu la diffusion qui en est faite depuis un mois. Considère que le déficit a été creusé par ceux qui nous gouvernent. Ajoute que ces mêmes personnes auraient dû montrer l'exemple. Souligne le fait que les collectivités ont, elles, l'obligation d'équilibrer leurs budgets. Indique que le Gouvernement veut ponctionner le budget des collectivités. Fait savoir qu'une analyse a déjà été menée et informe que sur le FCTVA, la Ville perdra 50 000€, ce qui n'est pas rien. Annonce que le taux de cotisation des employeurs à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités) va augmenter de 4 points. Ajoute que le Département de Seine-Maritime sera également affecté avec la perte de 31 millions ce qui aura pour conséquence d'impacter les subventions versées aux collectivités. Annonce que la Région va perdre 30,6 millions. Fait remarquer que cette annonce se présente au moment où le contrat de territoire est prêt à être signé avec ces 2 instances. Ne cache pas son inquiétude quant à l'avenir. Estime que ce n'est pas aux communes de payer la note laissée par des gouvernants qui ont joué les flambeurs. Indique que cette motion sera adressée aux parlementaires du Département et au Préfet.

## POINT SUPPLÉMENTAIRE

### 9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

#### 9.4 VŒUX ET MOTIONS

##### MOTION D'OPPOSITION AUX CASINOS EN LIGNE

**DÉLIB. 2024/118**

Le **23 octobre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	24
			Contre	0
			Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	17	M. Laurent JACQUES, Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	M. Philippe VERMEERSCH à Mme Mélanie DELGOVE ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à M. Jean-Jacques LOUVEL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH.		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN.		
<b>Absents</b>	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
<b>Date de la convocation</b>	17 octobre 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Alors que les débats budgétaires sont de plus en plus inaudibles, le gouvernement propose par voie d'amendement d'autoriser les jeux de casinos en ligne, sans concertation.

Le secteur des jeux d'argent est particulièrement réglementé en France, pour une fois pour de bonnes raisons ! Les conditions imposées aux opérateurs de jeux d'argent et de hasard ont pour objectif de limiter le développement de comportements compulsifs et addictifs, de protéger les mineurs et de prévoir la participation des casinos à l'économie nationale, à la vitalité culturelle, à l'attractivité touristique et à la création d'emplois.

Le gouvernement a annoncé vouloir faire de la santé mentale la grande cause nationale de l'année 2025, un objectif que nous saluons tous, tant l'urgence de ce sujet est manifeste. Cependant, comment concilier cet engagement avec la volonté du gouvernement de légaliser les casinos en ligne, sans qu'aucune étude d'impact sérieuse sur l'addiction des Français, en particulier des jeunes, n'ait été menée ?

Les experts en addictologie sont unanimes : les jeux d'argent en ligne exposent les joueurs à des risques accrus de comportements addictifs, en raison de leur accessibilité permanente et de la nature même de ces jeux, conçus pour favoriser des comportements compulsifs, l'isolement social et l'anonymat du jeu. Selon une enquête, 45 % des joueurs de casinos en ligne appartiennent à la

catégorie des joueurs dépendants. Comment justifier l'autorisation d'une telle offre dans un contexte où la santé mentale des Français est déjà une préoccupation majeure ?

Est-ce la destruction de 15 000 emplois non délocalisables dans nos communes que souhaite le gouvernement ? Naturellement, non. Pourtant, si les casinos en ligne sont autorisés en France dans les conditions qu'il prévoit, cela reviendra à permettre à de grandes plateformes d'inonder l'espace public de publicités massives et agressives et de faire main basse sur le marché. Or, ces entreprises, souvent domiciliées dans des juridictions où la fiscalité est faible, ne contribueront ni à l'économie réelle ni aux recettes fiscales de l'État et de nos communes.

À l'inverse, les casinos physiques jouent un rôle fondamental dans l'économie locale. Ils génèrent 60 000 emplois, et participent au financement des services publics locaux essentiels comme l'éducation, la culture, ou encore les infrastructures. Dans certaines villes, les recettes fiscales issues des casinos représentent jusqu'à 25 % du budget communal.

L'ouverture des casinos en ligne générera une distorsion de concurrence au détriment de l'activité physique locale, de l'emploi dans nos communes et des recettes fiscales qui les alimentent.

Ces jeux numériques entraîneront inévitablement une chute de la fréquentation des établissements physiques, provoquant une réduction drastique des recettes fiscales des collectivités locales - qui viendrait s'ajouter aux prélèvements supplémentaires déjà envisagés sur les budgets des communes par le gouvernement dans le cadre du Projet de loi de finances 2025 - et la suppression de nombreux emplois non-délocalisables, en particulier dans les communes rurales. Selon l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), cette ouverture incontrôlée entraînera la disparition d'un tiers des casinos français, le plus souvent localisés dans nos plus petites communes, menaçant 15 000 emplois la première année, et une baisse de 25 % de l'activité des casinos restants.

En ouvrant la boîte de Pandore des casinos en ligne, le premier ministre et son équipe gouvernementale pensent générer des recettes fiscales supplémentaires, mais c'est précisément l'inverse qui arrivera.

La vision court-termiste, similaire à celle qui a conduit la France à se séparer de ses industries souveraines pour des profits immédiats, semble encore malheureusement bien ancrée au sein de nos administrations. Cette décision ne rapportera pas de bénéfices durables à l'État, mais lui coûtera davantage. En affaiblissant directement une filière française, le risque est de détruire une recette fiscale essentielle pour nos communes.

L'ouverture large des casinos en ligne, telle que prévue par le gouvernement, provoquerait, a minima, une perte de recettes fiscales pour l'État et les communes de plus de 440 millions d'euros selon les principaux acteurs de la filière française des casinos physiques sur la base des conclusions de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux).

Le Premier ministre a aussi déclaré vouloir placer son mandat sous le signe de la concertation. En France, 196 communes abritent un casino, dont l'activité est encadrée par une législation centenaire qui parvient à concilier activité économique et soutien aux missions de service public communal. Les maires de ces communes sont une ressource précieuse ; ils connaissent mieux que quiconque les besoins et réalités de leurs collectivités. Ils ont des solutions à proposer.

Il est possible de créer un cadre sécurisé pour l'ouverture des casinos en ligne, qui pourrait profiter aux finances publiques et locales, notamment en s'appuyant sur l'expertise des opérateurs de casinos physiques. Il faut pour cela un travail partenarial et non céder à une décision précipitée des bureaux de Bercy, sans étude d'impact - sur les dangers pour la santé des joueurs, sur les pertes de recettes pour l'État et les collectivités locales, sur les destructions d'emplois - sans rapport, et sans expérimentation préalable.

Souhaitons-nous vraiment affaiblir des entreprises françaises, employeurs et contributeurs majeurs au budget de l'État et des communes, au profit d'acteurs digitaux qui ne devront rien, ni aux communes, ni à l'État pour créer une supposée manne de recettes supplémentaires qui disparaîtra à la prochaine loi de finances ?

Il est encore temps de revenir sur cette décision et d'engager un véritable dialogue avec les élus locaux et les représentants de la filière.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que l'annonce du gouvernement d'autoriser par voie d'amendement les casinos en ligne suscite de grandes inquiétudes tant pour les recettes fiscales de la commune que pour la sauvegarde des emplois de cette filière ;

Considérant que le casino Joa du Tréport est aussi un lieu de lien social qui participe à l'animation de notre station ;

Je vous propose

- o **D'EXPRIMER** notre opposition à l'ouverture des casinos en ligne ;
- o **D'EXIGER** du gouvernement qu'il revienne sur sa décision et qu'il engage avec les représentants de la filière un véritable dialogue ;
- o **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de la transmission de la présente motion aux services concernés ;
- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Monsieur Le Maire indique que le délégataire lui a fait part de sa crainte. Est bien conscient que les principaux bénéficiaires des recettes des casino sont les casinos et l'État. Affirme que les collectivités arrivent juste après. Ajoute que si la fréquentation du casino baisse, l'impact sur les finances est réel. Donne l'exemple de la période Covid. Rappelle que le casino contribue à l'économie de la Ville du Tréport avec le versement de 500 000€ annuels. Indique qu'il faut que le casino puisse vivre et continuer à progresser.

## QUESTIONS ORALES

∅

Lève la séance à 19h20.

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**

